

RAPPORT 2022



L'ARCHE
LA COROLLE



MESSAGE DU PRESIDENT

On continue...

La Corolle s'est posée en 2022, mais ce n'était pas une pause !

Encore beaucoup d'activités en 2022 pour tous les membres de notre communauté : après la livraison des nouveaux bâtiments d'Ecogia fin 2021, il a fallu prendre possession de son nouveau foyer pour la plupart des personnes accueillies, et de sa nouvelle équipe pour les assistants.

Quelle satisfaction pour notre comité et notre direction d'entendre de nombreux retours positifs et de voir les sourires de tous après ces nombreux changements. Les personnes accueillies ont été les premières à se sentir à l'aise dans cette nouvelle ambiance, bien vite suivies par les assistants et le personnel administratif. Est-ce que je peux écrire dans ce mot que la palme revient à la k-Fête? Ce lieu de retrouvailles, de repos, de partage, d'accueil où l'équipe se met en quatre pour nous faire plaisir !



Nous nous étions promis d'écrire une nouvelle page de La Corolle : c'est le début d'un roman où la



nouvelle Corolle se consolide. En effet, elle s'est dotée lors du dernier trimestre d'un mandat pour orienter ses quatre prochaines années, dont les grands axes sont : « prendre soin d'elle » et « être partie prenante de son environnement ». Un beau programme d'approfondissement.

Pour nous aider dans cette consolidation, nous avons eu cette année deux audits de l'Etat sur le plan sanitaire et sur un plan plus général de gestion. Avoir un œil extérieur critique

de son travail est toujours stimulant : il permet de voir les points forts et les points à améliorer, car bien sûr il y en a. Dans les deux audits, nous avons pu constater que l'implication du personnel de La Corolle a été remarquée pour porter à un haut niveau de qualité cette mission qui est la sienne.

Je ne voudrais pas clore ce message sans évoquer la mise en place cette année de la régularisation salariale pour le personnel que nous avons tellement attendue. Nous avons pu le faire grâce à l'action de nos interlocuteurs du canton et à M. Thierry Apothéloz, notre Conseiller d'Etat.

Les remerciements du comité et de moi-même, au terme de cette première page du nouveau roman, vont aux personnes que nous accueillons qui ont montré leur formidable capacité d'adaptation, au personnel qui s'engage tous les jours, à nos interlocuteurs de l'Etat qui nous soutiennent et à nos amis qui sont à nos côtés financièrement ou par leur simple présence et leur aide.

Venez passer un bon moment, voire boire un café ou autre à la k-fête d'Ecogia !

Nicolas Puy
Président

LE MOT DU DIRECTEUR

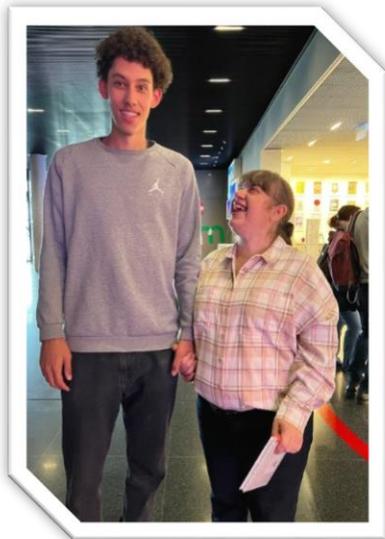
Convaincu·e·s !

Ecrire chaque année un rapport d'activité, c'est bien pour dire l'essentiel... Alors j'ai eu envie de vous repartager dans ces quelques lignes les convictions dans lesquelles s'ancre notre mission ensemble à La Corolle.

Chaque personne est unique, d'égale valeur et de dignité

Cette conviction qui fait écho à l'article 1 de la CDPH, rappelle que chaque personne a une valeur inestimable et que par conséquent toute personne, dans chaque dimension de son être (physique, psychique, spirituelle, intellectuelle et morale), a droit au respect et à l'écoute de ses besoins fondamentaux et de sa liberté.

La faiblesse et la fragilité n'effacent pas, et même participent, à la valeur d'une personne. Toutes et tous, nous participons à une humanité commune.

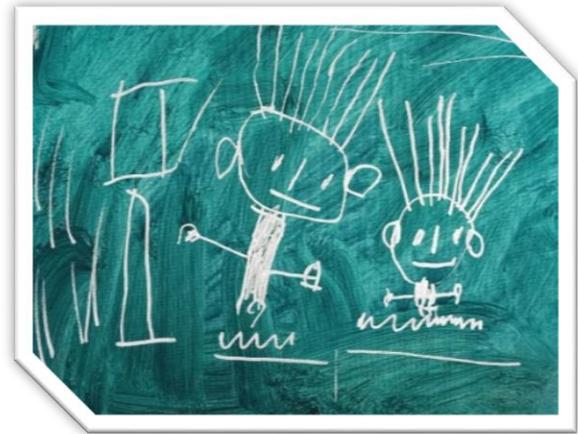


Les personnes en situation de handicap mental participent à la construction d'un monde plus juste et plus humain

Les personnes handicapées révèlent, au cœur même de

leurs fragilités, de nombreuses qualités humaines qui rejaillissent sur l'ensemble des membres de la communauté et participent au vivre-ensemble. Bien souvent elles savent inventer et cultiver une vie relationnelle riche et efficace et ainsi ouvrir des voies de la fragilité à la fraternité, de la dépendance à l'interdépendance.

La relation avec la personne ayant un handicap mental peut révéler à chacun ses propres limites et sa fragilité.



Jacek, Membre de l'Arche Pologne

Notre société a besoin d'écouter leur expérience et d'apprendre de leur savoir-faire relationnel pour retrouver l'art de se construire individuellement et collectivement.

Chacun, avec ou sans handicap, est sujet de sa vie.

Nous voulons permettre à la personne avec un handicap d'être actrice de sa vie, en créant l'espace où elle puisse déployer sa propre expression (parfois sans mots), manifester qui elle est et ce qui est important pour elle, faire des choix et déployer ses capacités dans la confiance ainsi qu'une vie sociale.

Les relations mutuelles et amicales sont au cœur de l'accompagnement et de l'accomplissement des personnes.

L'être humain est un être relationnel qui a besoin d'interactions pour trouver son identité et s'épanouir. Les relations mutuelles, entre personnes avec et sans handicap, constituent un axe central de notre projet. L'accompagnement des personnes accueillies se fonde sur cette conviction, issue de notre expérience, que la relation bienveillante et réciproque entre personnes différentes est bénéfique et transformante.

Maxime **Germain**
Directeur

ATELIERS & FOYERS

« Qu'est-ce qu'une coutume ? » demanda le Petit Prince. « C'est là aussi une chose par trop oubliée » répondit le renard. « C'est ce qui fait la différence entre un jour et les autres, entre une heure et les autres » Antoine de Saint-Exupéry, Le Petit Prince.

Nous avons commencé l'année 2022 dans les nouveaux bâtiments à Ecogia, avec le joli défi de prendre nos marques dans les nouveaux espaces à disposition et dans les dynamiques renouvelées dans divers lieux de vie et de travail.

La joie et l'enthousiasme de nous retrouver après



la rude épreuve des années Covid, nous ont porté dans cette étape.



Le choix de donner à chaque lieu de vie, une identité plus marquée à fin de répondre de manière plus adaptée aux besoins spécifiques a généré des belles dynamiques. La réflexion autour de

l'accompagnement des personnes confrontées à des pertes d'acquis et d'autonomie liés au vieillissement ou à l'évolution de leur handicap, continue à nous interpeller et nous avons pu mettre en place ou approfondir des collaborations avec des structures externes à la Corolle. Nous avons pu bénéficier du précieux soutien de



HANDICONSULT et ALZHEIMER Genève pour aborder les questions des soins à domicile de personnes souffrant de troubles liés à l'apparition de la maladie d'Alzheimer. Un suivi régulier avec Sitex pour l'accompagnement en fin de vie a été mis en place pour le soutien des patients et des équipes dédiées. Une fructueuse collaboration avec les services des HUG-Belle-Idée avec des hospitalisations programmées et/ou un suivi par l'équipe mobile nous a permis d'aider certains de nos résidents à traverser une période de grande angoisse et également de mieux soutenir les équipes dans ces accompagnements spécifiques.

Les ateliers se sont retrouvés sur le même site après plus de 20 ans de vie entre Choiseul et Ecogia. Quel bonheur d'écrire cette nouvelle page ensemble. Un nouvel atelier à



démarrer : la K-Fête au service de la communauté avec de la mise de table, du service, des bons cafés, des douceurs, de l'animation, de la joie et de la bonne humeur tout en respectant encore les

dernières mesures Covid jusqu'en septembre. Et voilà toutes les générations de la Corolle mangent ensemble, le cœur de la communauté vibre de chants, de liens, de sourires et parfois de larmes partagées. Quel aboutissement réjouissant, et nos coutumes reprennent leur cours avec un vent frais.



Au mois de juin, une magnifique fête pour l'inauguration de nos nouveaux bâtiments nous a rassemblés dans une atmosphère joyeuse et



pleine de vie et couleurs.

Et un nouveau challenge était à relever : se préparer pour les jeux nationaux d'été à Saint-Gall. Une équipe de sportifs s'est entraînée et a eu la chance de vivre une cérémonie d'ouverture digne des plus grands événements sportifs au stade de foot Kybunpark. La délégation est revenue avec de belles médailles et des adresses de nouveaux amis plein les poches.



Valérie Baudin Morisset
*Responsable du Secteur
Ateliers / Centre de Jour*



Luisa Rossi
Responsable Secteur Foyers



RICHESSES HUMAINES

Politique salariale

En 2022, après de nombreuses années de négociation avec le canton, nous avons enfin eu la satisfaction de mettre en place une nouvelle politique salariale - aboutissement d'un long travail effectué par la direction, le comité et les délégués du personnel, avec nos partenaires de l'Etat et du réseau INSOS. Cette nouvelle politique est à la fois cohérente avec les pratiques salariales de notre canton et les valeurs de l'Arche tout en reconnaissant les compétences et l'engagement de nos collaborateurs·trices :

Le point central relève de notre regard sur le handicap. Les personnes vivant avec un handicap sont plus que des personnes ayant besoin d'assistance, elles sont agents de changement dans notre société, leurs voix doivent être entendues autrement que dans cette « logique d'assistance », trop souvent asymétrique. La relation, entre des professionnels du champ socio-éducatif et des personnes vivant l'expérience du handicap, dès lors où elle n'est plus à sens unique, devient le lieu d'une contribution par chacun, au bien commun. (Extrait du document « Pourquoi sommes-nous moins payés à La Corolle ? »).

Mouvements

L'année 2022 aura été exceptionnelle en termes de mouvements au sein de l'équipe direction/administration : le départ à la retraite de Martine, qui en tant que secrétaire aura marqué la Corolle par sa générosité et son esprit de service, l'arrivée de nouvelles personnes, et enfin des changements de fonctions pour plusieurs collaborateurs·trices avec par ailleurs la création d'un poste de responsable qualité et d'assistante comptable.

Recherche de stagiaires/collaborateurs avec un profil Soins

Par ailleurs, nos personnes accueillies vieillissant, nous avons engagé des stagiaires avec un profil

soin et cherché des collaborateurs davantage formés dans ce domaine.



Bénévoles et volontaires européens

Afin de demeurer une communauté ouverte et vibrante qui sache mailler un réseau relationnel plus riche, plus dense autour des personnes que nous accompagnons, nous avons continué à développer notre réseau de bénévoles/amis et volontaires. C'est aussi par-là que passe l'inclusion et la désinstitutionalisation.

Ainsi nous sommes passés de 5 bénévoles début 2022 à 20 à la fin de l'année civile et avons maintenu l'accueil de jeunes volontaires européens. Autant de nouveaux talents et opportunités d'échanges pour enrichir La Corolle en diversifiant les natures et ressorts d'engagement.

Par ailleurs, notre projet d'appartement communautaire se poursuit avec la colocation de 5 jeunes qui, en échange d'un loyer modéré, s'engagent individuellement à développer des liens d'amitié avec un foyer. L'un d'entre eux soutient également le projet Ecologie au sein de la Corolle.

Barbara Bothner & Catherine Guerbet,

Ressources Humaines

LE MOT DES FINANCES

L'année 2022 a été marquée principalement par :
La prise en main de nos nouveaux locaux d'Ecogia, dont le coût global incluant le financement de la période de transition, aura été de 10'055'000 francs respectant le budget initial voté par l'AG ; la vente de notre ancien foyer la Colombe (deux villas av. Adrien-Lachenal à Versoix) ; un audit de gestion réalisé par le SAI (service d'audit interne de l'Etat de Genève), générant un important travail durant près de 5 mois : L'intégration de 2 collaboratrices au sein du service administration/comptabilité, notamment suite au départ à la retraite de notre secrétaire.

Le produit de la vente des deux villas à Versoix a été mis en capital lié aux projets immobiliers de la Corolle Une partie de ce produit nous permettra de finaliser quelques travaux complémentaires pour Ecogia et de reconstituer nos fonds propres investis dans nos projets d'infrastructures ces dernières années.

Le résultat final positif de 70'940 francs provient principalement du bénéfice comptable de 564'979 réalisé sur la vente ces deux villas. Le résultat d'exploitation sans ce bénéfice exceptionnel est donc déficitaire, et sensiblement

plus que le budget initial. Cela s'explique principalement par la diminution des produits liée à la vacance temporaire de places d'hébergement. Le niveau de dépenses est quant à lui resté conforme à ce qui avait été budgété, malgré quelques variations notamment sur les coûts de l'énergie, de l'alimentation et des frais liés au personnel



(prime d'assurance perte de gain) ou encore des prestations de tiers (informatique et conseil fiduciaire).

Dans l'attente de l'aboutissement du projet d'objectivation du financement des EPH, repoussé à 2025, nous continuerons à cheminer avec les partenaires de notre Département afin de trouver des solutions transitoires pour « être à l'équilibre », via notamment le financement de certaines situation complexes de personnes accueillies au sein de La Corolle, ainsi que le soutien pour le financement d'investissements exceptionnels liés à l'évolution de La Corolle dans le respect des normes et règles posées par nos autorités.

Florence Coïdan
Responsable Finances



MERCI POUR VOTRE SOUTIEN

Nous tenons particulièrement à remercier les donateurs, qui se sont engagés à nous soutenir dans nos projets d'infrastructures 2015-2022, et qui soutiennent la Corolle, soit :

Loterie Romande

Fondation privée genevoise

Fondation Ernst & Göhner

Fondation Lord Michelham of Hellingly

Fondation Hoffmann

Fondation Professionnelle et Sociale de Genève

M. & Mme André & Rosalie Hoffmann

Mme Véra Michalski

Famille Oeri & Duchmale

M. & Mme Bachofner

Fonds Hélios

Fondation Plein Vent

Fondation Cérébral

Fondation Teamco

Fondation Walter Meier

Banque Coop

Association Heart@geneva

Banque cantonale de Genève

Divers donateurs privés



RAPPORT FINANCIER ET INDICATEURS



Jadav, membre de l'Arche en Inde

Rapport de l'organe de révision
À l'assemblée générale des membres de L'ASSOCIATION LA COROLLE

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association La Corolle, comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte de résultat, le tableau de financement et le tableau de variation du capital pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière au 31 décembre 2022 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

En outre, ils sont également conformes aux dispositions cantonales spécifiques en relation avec l'exploitation et le subventionnement des EPH, notamment LGAF, LSurv, LIAF, LIPH, REEF, directives étatiques et recommandations Swiss GAAP RPC, en particulier la RPC 21.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'association, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Comité. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Comité relatives aux comptes annuels

Le Comité est responsable de l'établissement des comptes annuels lesquels donnent une image fidèle conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Comité est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Comité a l'intention de liquider l'association ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique.

En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Comité du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener la société à cesser son exploitation.

Nous communiquons au Comité notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Comité.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts, et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 8 mai 2023

BONNEFOUS AUDIT SA



Daniel Humbel
Expert-réviser agréé ASR
Réviser responsable



Serpil Arranz Makine
Réviser agréé ASR

Annexes :

- Comptes annuels 2022

Bilan au 31 décembre 2022

ACTIF

	2022	2021
	Frs	Frs
Actifs circulants		
Caisses	7'006	18'055
CCP	200'843	34'714
Avoir en banque à vue	167'955	214'135
Débiteurs résidants (pensions)	300'015	245'707
Autres débiteurs	-2'829	1'868
Comptes de régularisation	1'128'063	516'589
Actifs circulants	1'801'053	1'031'068
Actifs circulant affectés/liés		
Avoir en banque - affecté projet immobilier Le Cèdre	1'500'000	1'500'000
Avoir en banque - affecté projet immobilier Ecogia	0	471'760
Avoir en banque - affecté divers projets	73'335	72'235 *
Avoir en banque - avance subvention 2020	213'120	213'120
Actifs affectés	1'786'455	2'257'114
Avoir en banque - liés projets Arche & collaborateurs	603'461	603'461 *
Avoir en banque - liés projets immobilier	1'500'000	0
Actifs liés	2'103'461	2'582'281
Actifs immobilisés		
Valeur nette comptable Immeubles Corolle	4'568'693	6'809'591 *
Valeur nette comptable immeubles financés fonds affectés/subv.	12'774'635	11'993'619 *
Aménagements	302'847	154'000
Machines de bureau, outillage et divers	61'379	53'830
Véhicules	2'500	5'100
Actifs immobilisés	17'710'053	19'016'140
Immobilisations financières		
Dépôt de garantie de loyer	0	44'356
Titres et autres investissements financiers	57'880	107'120
Immobilisations financières	57'880	151'476
TOTAL ACTIF	23'458'902	23'059'259

* Ces postes 2021 ont été corrigés à la suite du contrôle du SAI. Les corrections ont été apportées de manière rétrospective comme l'impose les SWISS GAAP RPC

Bilan - suite

PASSIF

	2022	2021
	Frs	Frs
Capital étranger à court terme		
Créanciers résidants (pensions)	22'041	24'447
Autres créanciers	271'148	251'038
Comptes de régularisation	237'654	242'211
Provisions pour salaires & charges sociales	131'200	107'000
Capital étranger	662'043	624'969
Capital étranger à long terme		
Prêt bancaire affecté projet immobilier	1'414'500	1'433'500
Subventions avec conditions de remboursement	500'000	520'000
Subv. non dépensée à restituer à l'échéance du contrat	0	0
Part du résultat 2022-2025 à restituer à l'Etat	34'761	0
Capital étranger à long terme	1'949'261	1'953'500
Capital des fonds		
Fonds affectés disponibles	1'573'335	2'043'994 *
Valeur résiduelle dons affectés utilisés	12'274'635	11'473'619 *
Capital des fonds	13'847'969	13'517'613
Capital propre		
Capital propre au 1er janvier	6'302'196	6'709'886 *
Capital lié	2'103'461	603'461 *
<i>Résultat de l'exercice avant répartition</i>	<i>70'941</i>	<i>-349'898 *</i>
<i>Part restituable au canton de Genève pour la période 2022-2025</i>	<i>-34'761</i>	
Part du résultat à conserver par la Corolle pour la période 2022-2025	36'180	
<i>Résultats période 2022-2025</i>	<i>70'941</i>	
<i>Résultats période 2018-2021</i>		<i>-1'020'047 *</i>
Capital au 31.12	6'999'629	6'963'450
TOTAL PASSIF	23'458'902	23'059'259

*Ces postes 2021 ont été corrigés à la suite du contrôle du SAI. Les corrections ont été apportées de manière rétrospective comme l'impose les SWISS GAAP RPC

Compte d'exploitation pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2022

PRODUITS D'EXPLOITATION	Budget 2022	Comptes 2022		Comptes 2021
	Frs	Frs		Frs
Pensions	2'381'966	2'360'767	28.69%	2'232'919
Recettes des ateliers	20'500	16'072	0.20%	14'914
Participations du personnel	10'500	17'962	0.22%	9'261
Subvention du canton de Genève	5'704'618	5'743'982	69.81%	4'892'618
Subvention complémentaire du canton de Genève	84'164	26'573	0.32%	
Produits différés - subvention d'investissement	20'000	20'000	0.24%	65'998
Dons et cotisations	138'000	42'736	0.52%	305'396
Total - produits d'exploitation	8'359'748	8'228'092	100.00%	7'521'105
CHARGES D'EXPLOITATION	Budget 2022	Comptes 2022		Comptes 2021
		Frs		Frs
Salaires	5'750'031	5'467'900	66.5%	4'865'710
Charges sociales	1'229'828	1'343'459	16.3%	1'071'890
Formation du personnel	35'000	58'066	0.7%	35'598
Autres frais du personnel	84'698	62'836	0.8%	22'122
Personnel temporaire	161'700	317'885	3.9%	354'435
Prestations de tiers	98'400	43'392	0.5%	54'171
Charges de personnel	7'359'657	7'293'539	88.6%	6'403'927
Frais d'alimentation et de pharmacie	411'544	433'644	5.3%	300'480
Frais d'entretien	156'500	234'907	2.9%	251'391
Frais de véhicules	40'000	65'583	0.8%	46'213
Loyers et rentes foncières	87'719	38'721	0.5%	204'786
Intérêts s/prêt travaux 41	22'500	21'896	0.3%	21'681
Amortissements	736'180	657'789	8.0%	426'024
Eau et énergie	79'700	87'219	1.1%	72'204
Fêtes et loisirs, activités de soutien	79'695	62'689	0.8%	39'225
Frais de bureau et d'administration	73'000	64'324	0.8%	65'112
Honoraires de tiers	69'800	128'556	1.6%	88'713
Outillage et matériel pour atelier	14'800	10'496	0.1%	22'401
Assurances	25'000	27'702	0.3%	31'302
Publicité, cotisations et taxes	50'000	58'782	0.7%	73'037
Transports	3'500	2'587	0.0%	2'506
Autres charges d'exploitation	4'150	20'894	0.3%	4'693
Total - autres charges	1'854'088	1'915'788	23.3%	1'649'768
Total - charges d'exploitation	9'213'745	9'209'327	111.9%	8'053'695
Résultat d'exploitation	-853'997	-981'235	-11.9%	-532'590

Compte d'exploitation 2022- suite

	Budget 2022	Comptes 2022		Comptes 2021
			Frs	Frs
Résultat d'exploitation	-853'997	-981'235	-11.9%	-532'590
Produits financiers	10'000	6'976		4'207
Charges financières	-2'400	-2'668		-8'832
Résultat financier	7'600	4'309		-4'625
Produits d'immeuble	18'000	32'464		10'882
Charges pour immeuble hors exploitation		-5'062		-606
Résultat immobilier	18'000	27'403		10'276
Attributions dons affectés reçus	0	801'100		5'202'500
Charges pour dons utilisés	0	-801'100		-5'202'500
Produits d'amortissement des dons affectés utilisés en investissements	468'942	453'986		177'041
Résultat des dons	468'942	453'986		177'041
Produits exceptionnels	0	1'500		0
Produit de subvention minergie s/Ecogia 41	0	0		0
Résultat des produits divers	0	1'500		0
Résultat de l'exercice	-359'455	-494'038	-6.00%	-349'898
Charges d'amortissement exceptionnel 2022 – suite vente bâtiments 29 & 31, av. Adrien-Lachenal à Versoix		-2'185'516		
Charge exceptionnelles – travaux avant vente bâtiments 29 & 31, av. Adrien-Lachenal à Versoix		-129'505		
Produits de la vente des bâtiments 29&31, av. Adrien-Lachenal à Versoix		2'880'000		
Résultat des produits exceptionnels		564'979		
Résultat final de l'exercice avant répartition		70'941	0.86%	
Part restituable au canton de Genève pour la période 2022-2025		-34'761		
Part du résultat à conserver pour la période 2022-2025		36'180		

* Ces postes 2021 ont été corrigés à la suite du contrôle du SAI. Les corrections ont été apportées de manière rétrospective comme l'impose les SWISS GAAP RPC

		HO / H	CdJ	HO & CdJ
	comptes 2022	soins & encadrement	soins & encadrement	admin & socio-hôtelier
Nb places exploitées	43	30	13	43
Nb de bénéficiaires	57	30	27	57
EPT	60.76	32.83	15.80	12.13
Taux EPT / places	1.41	1.09	1.22	0.28
Taux EPT / bénéficiaires	1.07	1.09	0.59	0.21

LE PERSONNEL [NOMBRE D'ÉQUIVALENT EMPLOI PLEIN TEMPS (EPT) SELON LA NATURE DU POSTE ET SELON LES CATÉGORIES]								
	SOCIO-ÉDUCATIF		SOCIO-HÔTELIER		ADMINISTRATIF		TOTAL	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
DOTATION ORDINAIRE*	48.63	42.50	5.67	6.44	6.46	6.73	60.76	55.67
« ÉQUIVALENT EPT » SOUS-TRAITANCE	3.20	4.17	-	-	-	-	3.20	4.17
STAGIAIRES/APPRENTIS* *	12.24	12.75	-	-	-	-	12.24	12.75

* Nombre d'EPT de la dotation ordinaire soumis aux mécanismes salariaux (y compris postes vacants)

** Nombre (non soumis aux mécanismes salariaux) stagiaires, apprentis, le cas échéant emplois de solidarité

Pour 2022 : en moyenne 4 stagiaires + 4 apprentis + 3 à 4 stagiaires « maturité professionnelle »

GESTION DE L'INSTITUTION			
OBJECTIF	INDICATEURS D'EFFICACITÉ	VALEURS CIBLE	RÉALISÉ 2022
<ul style="list-style-type: none"> Garantir la solvabilité de l'établissement 	<ul style="list-style-type: none"> Taux de solvabilité [Liquidités/Total des charges de personnel et assimilés]	>16.7%	24.70%
	<ul style="list-style-type: none"> Niveau de fonds propres [total des fonds propres/total du bilan]	>20%	29.99%

LES MEMBRES DU COMITÉ

- Nicolas Puy, président du comité depuis avril 2018, membre depuis avril 2017.
- Philippe Desjeux, membre du comité depuis avril 2014.
- Pierre Epiney, membre depuis mai 2012.
- Finn Skjellaug, trésorier, membre depuis avril 2015.
- Romano Mazzolari, membre depuis avril 2015.
- Anne-Pascale Wüthrich, membre depuis avril 2019.



L'ARCHE
LA COROLLE

Association La Corolle

Membre de la Fédération Internationale des Communautés de l'Arche

Chemin d Ecogia 24

1290 Versoix

Ccp 12-2306-1

Téléphone : 022.304.11.80 – fax 022.304.11.81

E-mail : info@arche-corolle.ch

Internet : www.arche-suisse.ch



**REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE**

POST TENEBRAS LUX